

22 mai 1859



Notaire au Bureau notarial de St Genis la Val (Rhône) —
Monsieur le Ministre des finances, Paris,

En présence

Monsieur Gabriel Bourdet, ancien, travaillant au la
Commune de Chaponost, domicilié à Saint Martin Châteauneuf,
(Rhône)

Lequel donne pouvoir à M. Sollet Augustin Clavaux son
époux qu'il autorise pour tout ce qu'elle fait en vertu des
présentes, demeurant au dit Saint Martin Châteauneuf,

De pour lui et en son nom et, en vertu des présentes avec
lui signifier de qui est jugé sommable, Jura ou de
plusieurs personnes, la somme principale de mille francs,
Cinquante de fin, du mode et du régime de remboursement et de
la date des intérêts, faire et emprunter sur telle somme, et sous
les conditions qu'elle verra.

hypothéquer à la garantie du remboursement de la
somme empruntée, de intérêts, intérêts et de tous autres
épaveux, auxiliaires, les immeubles qu'elle possède en la dite
Commune de Saint Martin Châteauneuf.

Sollet Augustin Clavaux, ou les présents par l'intermédiaire de son
aveu son droit de propriété de ladite somme Bourdet, au bénéfice
de son hypothèque légale sur les biens immeubles de son
Conjugué, jugés en vertu de la somme empruntée.

faire toutes diligences relatives soit à l'obtention
du prêt, soit à la réalisation hypothécaire du
prêt hypothécaire.

aux effets et de même passer et signer tous actes,
de son pouvoir et gré, et tous frais tant qu'il sera
nécessaire pour la réalisation de l'emprunt.

Donné et en tant fait et signé à Saint
Genis la Val, le 22 mai 1859.

L'an mil huit cent cinquante neuf, le 22 mai
du mois de Mai,

en la présence de Messieurs Jean Pierre Louis —
Notaire, greffier de la justice de paix et Pierre Antoine
Bouillon, receveur de l'enregistrement demeurant tous les
deux au dit Saint Genis la Val, témoins instrumentaires.

3



après lecture faite, lesdits documents ont été
notifiés,
comme au Procès Verbal, et a déclaré en saisi le
Jury.

A. Inseeu
Roser



2.20

Compagnie de St Genis Laval le 15 Mai 1899
Foy Roch. Reu pour France sur finit
C'est tout A. Inseeu

En présence de nous Juge au Tribunal Civil de Lyon
M. le Président étant empêché pour l'legalisation de la signature de
M. Roussel en la qualité qu'il a prise
Lyon, le 14 Mai 1899



M. Roussel
M. Roussel



1899